

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE/BD/EV/FT/N° 53

Affaire suivie par :

Fabrice TANJON

Cellule Actes collectifs

mel : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Tél : 01 30 83 40 20

Tcp : 01 30 83 40 27

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA	A	Ets Privés
I	Inspections	A	Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	I	CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP	I	DRJS
	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre :			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier

Accès dossier : du 8 au 28 janvier 2010

Le présent document comporte :

circulaire	1	1 p
annexes	1	2 p
Total		3 p

VERSAILLES, LE 8 JANVIER 2010

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES :

- CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
- PRESIDENTS DES UNIVERSITES
- DIRECTEURS DE GRANDS ÉTABLISSEMENTS DU SUPÉRIEUR

OBJET : AVANCEMENT AU GRADE DE PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE – RENTRÉE 2010

REF: NOTE DE SERVICE N°2009-176 DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

BOEN N° 47 DU 17 DECEMBRE 2009

Je vous demande d'appeler l'attention des personnels enseignants remplissant les conditions requises pour l'inscription au tableau d'avancement de professeur agrégé hors classe de compléter, vérifier et enrichir leur dossier selon les modalités fixées en annexe, en se connectant sur l'application internet I-PROF, à l'adresse et aux dates suivantes:

<https://bv.ac-versailles.fr>

du 8 au 28 janvier 2010

Ce dossier est entièrement dématérialisé. A l'issue de la période de connexion, il vous appartiendra de **valider les pièces justificatives** renseignées par chaque enseignant et de saisir votre avis pour tous les enseignants concernés de votre établissement. Les modalités et les délais de saisie vous seront précisés ultérieurement.

NB : Pour les personnels affectés dans le Supérieur, cette procédure sera effectuée sur **support papier.**

Je vous remercie de veiller à la plus large information de ces dispositions en insistant sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de chaque candidat.

Je vous remercie de votre collaboration dans cette opération.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie

Marie Pierre LUIGI